NORT-LEU'INFOS - Janvier 2015

Le mot du maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis,

Je souhaite à tous les habitants de la commune une année 2015 pleine de joie en famille, entre amis, au travail et au sein de la commune.
La magie de Noël et de la fin d'année a opéré à Nort-Leulinghem. En cette période, il est coutumier d'apporter quelques touches de joie et de moments de bonheur partagés pour les habitants, en particulier, pour nos aînés et pour les enfants. La municipalité et le comité des fêtes se réjouissent donc de pouvoir organiser la remise des colis aux ainés et un après midi récréatif et de distribution de cadeaux pour les plus jeunes enfants.

Par le biais de ce petit journal, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et les invite à participer à la vie de la commune.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne lecture. Je vous remercie de votre confiance et vous prie d'être assurés, chers habitants, de notre entier dévouement.

Amicalement
Jean Marie Brame

le conseil municipal, le comité des fêtes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale et des associations du village vous souhaitent une

INFORMATIONS MAIRIE

Rue de la mairie
62890 Nort-Leulinghem.
Secrétaire : Mme Geneviève PANET
@ : mairiedenortleulinghem@wanadoo.fr
Téléphone : 03.21.35.60.63

Elections départementales :

22 et 29 mars 2015

Horaires d'ouverture :
Mardi : 8h30-11h30.
Jeudi : 8h30-12h30

Location de la salle :
Les réservations sont à effectuer en mairie.
Le prix de la location est de :

- 130 Euros pour les habitants du village (caution : 50€)
- 250 Euros pour les extérieurs (caution : 100€)
- 50 Euros l'après midi pour les extérieurs (location sans vaisselle)

En cas de nuisances sonores, la caution sera encaissée
La location est définitive, une fois la réservation signée en mairie et dépôt d'un chèque de caution

QUELQUES RAPPELS :

Le stationnement. Des bordures, matérialisées en jaune, rappellent le caractère dangereux du stationnement à ces endroits. Nous rappelons l'interdiction de stationner au + 3,5T

La vitesse dans le village est limitée à

La divagation des animaux (Rappel de la législation. Art 211-23 du code rural) : Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou (L. n°2005-157 du 23 févr. 2005, art. 125) « de la garde ou de la protection du troupeau », n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (…) Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci

LE BUDGET

Le tableau ci-dessous donne les taux d'imposition des différentes taxes. La dernière augmentation remonte à 2009.

2014	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux en %	9,37	9,47	31,30

Le budget 2014 est structuré de la façon suivante :

Fonctionnement	Investissements
91 581 euros	181 563 euros

ETAT CIVIL

Naissances : Baudel Morgan, Cassez Estéban, Delhaye Léonnie, Duchateau Manon, Faghel Ambre, Pottiez Célia, Fovet Jules, Lavogiez Emile.

Décès : Brame Thérèse.

LES TRAVAUX.

Avant d'entreprendre tous travaux, adressez- vous à la mairie pour connaitre la réglementation en vigueur.
La pose d'un velux, d'un abri de jardin, une modification de construction existante, le ravalement de façade….doivent être signalés en mairie et faire l'objet d'une déclaration préalable, d'un permis de construire ou d'aménager.

Les imprimés nécessaires vous seront fournis et votre dossier sera transmis à l'Unité Territoriale de Boulogne/mer pour vérification des travaux et autorisation.

L'architecte des bâtiments de France peut, dans certains cas, ajourner la demande, demander des compléments...

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

"ALLO, service public", le service de renseignement administratif par téléphone, est proposé sur toute la France.
Un numéro de téléphone unique, "39 39", permet d'obtenir "en moins de trois minutes une réponse ou une orientation à toute demande de renseignement administratif». Ce service est accessible à tous les usagers du service public, de 8h à 20h en semaine et de 8h30 à 18h30 (coût d'un appel local depuis un téléphone fixe).

Carte d'identité : Mairie du domicile : joindre 2 photographies d'identité récentes de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, 1 justificatif de domicile, 1 extrait d'acte de naissance (1ère demande), copie du livret de famille (enfant mineur
Validité : 10 ans. GRATUIT. En cas de perte ou de vol : rajouter un timbre de 25 euros.

Passeport : Se rendre dans une mairie disposant du matériel pour le passeport biométriques, Saint Omer).

- Pour les majeurs : Pièces à fournir : 1 acte de naissance, 1 justificatif de domicile, 'ancien passeport ou 1 pièce d'identité, 2 photos d'identité récente (3,5x4,5cm). Coût : 86€
- Pour les mineurs (15 à 18 ans) : Pièces = idem ci-dessus sauf timbre fiscal à 42€ + copie du livret de famille, copie jugement divorce si nécessaire, copie de la pièce d'identité du représentant légal.
- Pour les— 15 ans : idem ci-dessus sauf timbre fiscal à 17€.

Certificat d'immatriculation : Sous préfecture ou professionnel de l'automobile. Fournir : Document CERFA, 1 pièce d'identité, 1 justificatif de domicile, éventuellement le contrôle technique à jour. PAYANT selon le nombre de chevaux fiscaux.

Extrait d'acte de naissance, de mariage ou de décès : A demander à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès. GRATUIT. Si la demande est faite par courrier, joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

Extrait n°3 du casier judiciaire : Service du casier judiciaire National,
107 rue du Landreau. 44317 NANTES Cedex 3. GRATUIT.

Recensement militaire ou citoyen : Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. S'adresser à la mairie du domicile. Fournir une pièce d'identité valide.

Le calendrier 2015 :

18 Janvier : Vœux du maire.
Mars : randonnée pédestre.
Avril : Chasse aux œufs de Pâques
Avril : Repas dansant
30 Août : Ducasse-Brocante
11 novembre : repas des aînés
Noël : Colis des aînés
Spectacle de Noël pour les enfants

Les membres du comité :

Présidente : Péron Laetitia
Vice Président : Lecocq dominique
Trésorière : Demarthe Claudine
Secrétaire : Lannoye Ludivine
Membres: Dourlens Virgine, Doyer Mathilde, Leroy Audrey, Melin Caroline
Noel Régine, Rousselle Karine, Suel Christine
Brame Jean Marie, Manier jean michel, Cassez kléber, Fovet patrice
Lannoye yannick

Quelques chiffres

- Repas dansant : Bénéfice de 470 euros.
- Ducasse-Brocante : Bénéfice de 2050, 78 euros

Les fonds recueillis ont été utilisés notamment pour les colis des aînés, le noël des enfants , le repas du 11 novembre

Un grand merci à tous les bénévoles pour le travail accompli

LES EVENEMENTS DE 2014

Les vœux. Cette année, la cérémonie avait un caractère particulier. En effet, au cours de celle-ci, Gérard a annoncé qu'il quittait son siège de maire après 43 ans de vie municipale. De nombreux habitants et amis étaient venus saluer le travail de Gérard. Un cadeau de bienvenue a été remis aux nouveaux habitants.

LES EVENEMENTS DE 2014

Une randonnée pédestre (10 kms) a été organisée le dimanche 13 avril. Une collation a été offerte aux participants.

La chasse aux œufs
Le soleil était au rendez vous le lundi 21 avril.

Parents et enfants ne se sont pas fait prier pour collecter le maximum d'œufs multicolores en un temps record.
Après la cueillette, une distribution était organisée dans la salle des fêtes autour d'une boisson.

LES EVENEMENTS DE 2014

Le repas dansant
Le samedi 3 mai, nombreux s'étaient donnés rendez-vous au Couscous dansant. Qu'on se le dise pour 2015.

La fête des voisins est un moment de convivialité pour faire connaissance avec ses voisins. Elle a eu lieu le Vendredi 23 mai. Chaque participant a apporté sa contribution à la réussite du buffet.

La brocante du 31 août a connu un nouveau succès. Une fois n'est pas coutume, le beau temps a été de la partie. Les chineurs ont pu trouver leur bonheur parmi les nombreux étals. Les manèges ont amusé les plus jeunes. Eric a exposé une partie de sa collection (32 modèles). Parmi les fleurons, on a pu voir un Renault D22 de 1956 et un Renault « junior »

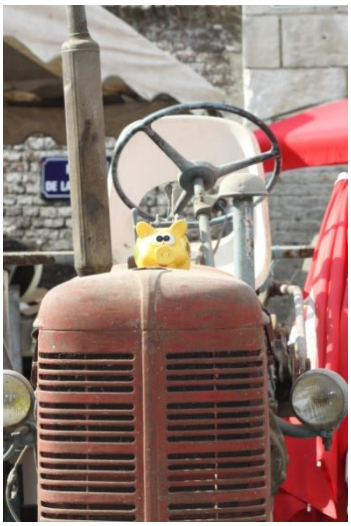

LES EVENEMENTS DE 2014

Le 11 Novembre. Une vingtaine de personnes se sont retrouvées dans la salle des fêtes. Ce fut l'occasion d'honorer nos ainés.

Le Noël des enfants. Le comité des fêtes a proposé une après midi récréative à l'ESCARGOT INTELLO. Avant l'arrivée du père Noël, les enfants ont pu reconstituer une histoire puis ils ont mis en valeur le comte en réalisant un petit livret intitulé « Une étrange veille de Noël »

LE CHANTIER DE RENOVATION.

Courant 2013, le conseil a pris la décision de rénover les 2 logements de chaque côté de la mairie. Le souhait était de promouvoir l'insertion par le travail. L'association CAMPAGNE SERVICES a été retenue. 8 salariés en contrat de réinsertion ont été recrutés.

Il a fallu tout refaire de la cave au grenier.

LE CHANTIER DE RENOVATION

De nombreux imprévus sont venus perturber le bon déroulement du chantier. Il a fallu, notamment, refaire la toiture. La ténacité, la bonne volonté et la disponibilité des membres du conseil ont permis de terminer les travaux.

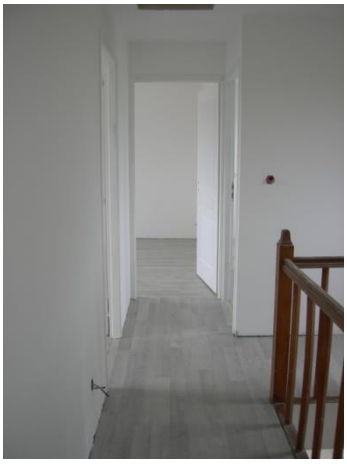

Un studio a été crée

LA CASO.

Suite à la dissolution de la CCRAVH a rejoint la CASO en Janvier 2014.

La CASO est la communauté d'agglomération de Saint-Omer. C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 25 communes représentant un territoire de 230,45 km² et 68 470 habitants. La communauté d'agglomération de Saint-Omer est dirigée par une assemblée d'élus (le conseil communautaire) et présidé par François DECOSTER.

Le conseil communautaire est composé de 67 délégués titulaires et 15 suppléants représentant les 25 communes. Il se réunit en moyenne tous les 2 mois et par délibération.

Au regard de ses compétences, les services de la CASO sont répartis sur 3 sites, l'Hôtel Communautaire, le service de collecte des déchets ménagers appelé communément "Les Garages", la Bibliothèque d'Agglomération.

L'hôtel communautaire (4 rue Albert camus 62219 longuenesse), ouvert au public, est le lieu où vous pouvez retrouver l'ensemble des services administratifs et techniques.

Les services administratifs :

- La direction Générale des Services,
- Le service Urbanisme/Foncier/CROUS,
- Le service Transports/Sports et Enseignement Supérieur,
- Le service Financier,
- Le service Développement Local
- Le service Habitat/Développement Social
- Le service Culture/Tourisme et Communication,
- Le service Délégation de Service Public,
- Le Service Ressources Humaines.

Les services techniques

- Les services Techniques,
- Le service Bâtiments Communautaires,
- Le service Politique de L'Eau
- Le service Environnement dont dépend la collecte des déchets ménagers

"Les Garages", non accessible au public, il s'agit d'un bâtiment regroupant les agents et les véhicules de collecte des déchets ménagers.

La Bibliothèque d'Agglomération de Saint-Omer, ouverte au public, est située à Saint-Omer, 40 rue Gambetta.

Pour poursuivre la prise de connaissance avec la CASO, n'hésitez pas à consulter le site internet www.ca-stomer.fr

INFOS CASO : Le ramassage des encombrants.

Aussi, j'ai l'honneur de vous communiquer les dates des tournées de collecte des encombrants prévues par le service pour l'année 2015.

10/03/15 – 24/09/15

Enfin, je tenais à vous rappeler les quelques principes retenus :

- la liste des usagers inscrits pour le ramassage doit être transmise à la Communauté d'Agglomération, **une semaine** avant la date de collecte, pour permettre l'organisation de la tournée. La liste des encombrants doit comporter l'adresse exacte de l'usager et la nature de l'encombrant.

- les encombrants doivent être sortis dès 8h00 sur le domaine public. Les agents ne doivent en aucune façon pénétrer sur la propriété des habitants.

- les encombrants sont des déchets des ménages qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Ils regroupent les appareils électroménagers hors d'usage, les matelas, les éléments de mobilier.

Sont exclus de cette liste les déchets :

- **provenant d'une activité professionnelle (commerce, garage, peinture…),**
- **les gravats ;**
- **les DIB,**
- **les DIS (amiante, solvants…),**
- **les déchets de construction et de démolition,**
- **les ordures ménagères,**
- **le verre,**
- **les batteries,**
- **les huiles usagées,**
- **les piles,**
- **les pneumatiques,**
- **les emballages ménagers,**
- **les bouteilles de gaz.**

Comptant sur compréhension,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRESIDENT,

François DECOSTER

QUE FAIRE DES PAPIERS ? (combien de temps les conserver ?)

Actes de propriété et actes notariés : A vie.
Actes de reconnaissance d'enfants naturels : A vie
Avis d'échéance et justificatifs de paiement des contrats d'assurance-vie : 5 ans
Bulletins d'allocations chômage : A vie
Bulletins de salaires : A vie
Baux résiliés, états des lieux et quittance de loyer : 5 ans
Bordereaux de versements des allocations familiales : 2 ans
Bordereaux de versements en liquide, ordres de virements : 10 ans
Carnet de santé : A vie
Certificats et contrats de travail : A vie
Contrats d'assurance et avis de réception de résiliation des contrats : 2 ans
Contrat de mariage : A vie
Diplômes : A vie
Donations : A vie
Dossiers médicaux : A vie
Doubles des lettres recommandées : 2 ans
Dossiers de remboursements de sinistres : 30 ans
Factures d'eau : 2 ans
Factures d'électricité et de gaz : 5 ans
Factures des entrepreneurs et des constructeurs : 30 ans
Factures de téléphone, de ramonage, de déménagement : 1 an
Frais de séjours en hôpital : 30 ans
Jugement de divorce : A vie
Justificatifs d'impôts sur le revenu : 3 ans
Justificatifs de paiement des cotisations de sécurité sociale et de retraite (pour les artisans et les commerçants) : 3 ans
Justificatifs de paiement des salaires (employés de maison), des rentes viagères, des pensions alimentaires : 5 ans
Livret de famille : A vie
Livret militaire : A vie
Notes de frais, d'hôtels ou de restaurants : 1 an
Permis de construire : 30 ans
Procès verbaux des assemblées générales : 30 ans
Quittances de primes d'assurance (hors assurance-vie) : 2 ans
Récépissés des envois en recommandé : 1 an
Reconnaissances de dettes entre particuliers : 30 ans
Redevance télévision : 3 ans
Relevés de comptes bancaires ou postaux : 10 ans
Relevés des charges de copropriété : 30 ans
Relevés des points de retraite : A vie
Remboursements de la Sécurité sociale : 2 ans
Talons de chéquiers : 10 ans
Titres de pensions civiles et militaires : A vie

IPNS